Agrément de l'Association auprès de la Préfecture.

Nous avons reçu le 22 juillet 2019 la notification d'Agrément de l'Association, reconnue Association Locale d'Usagers (ALU), sur le territoire des 8 communes limitrophes. La notification tardive ne nous a pas permis de faire partie des personnes associées durant l'élaboration de la révision du SCoT Nord Pays d'Auge et du PLUi de Terre d'Auge. Nous participons en tant que tel lors des enquêtes publiques de ces deux projets.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le

2 2 JUIL, 2019

Service Urbanisme et Risques

Affaire suivie par : Renaud MARTEL Courriel : renaud.martel@calvados.gouv.fr

Tél.: 02.31.43.16.88

DU CALVADOS

Monsieur le Président,

Vous avez envoyé par courrier reçu le 26 décembre 2018 un dossier de demande d'agrément pour que votre association soit reconnue Association Locale d'Usagers (ALU). Votre dossier était complet au regard des articles R.132-6 et R.132-7 du Code de l'urbanisme. Par conséquent, vous bénéficiez, depuis le 26 avril 2019, de cet agrément par accord tacite.

Je vous rappelle que cet agrément est valable pour le territoire de la commune où est implanté votre siège social ainsi que pour les communes limitrophes. Dans le cas de votre association il s'agit des huit communes suivantes :

- 1. Blangy-le-Château (siège);
- 2. Le Mesnil-sur-Blangy;
- 3. Les Authieux-sur-Calonne :
- 4. Bonneville la Louvet;
- 5. Le Faulq;
- 6. Le Brevedent;
- 7. Saint-Philibert-des-Champs;
- 8. Fierville les Parcs.

Par parallélisme des formes avec les autres agréments relatifs aux associations, notamment « protection de l'environnement », cet agrément est valable pendant 5 ans à compter de la décision administrative soit jusqu'au 26 avril 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général,

Stephane GUYON

Monsieur Jean-Pierre MACAIRE Président de l'association Blangy-Environnement 22, route de Norolles 14 130° BLANGY-LE-CHÂTEAU

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
161: 02:31.43.15:00 – fax: 02:31.44.59.87
horaines d'ouverture: 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courrel: dtm@caivados.gouv.fr
internet: http://www.caivados.gouv.fr/